

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 octobre 2016

Le 27/10/2016 à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de Serqueux, légalement convoqué en date du 20 octobre 2016 s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude DUMOUCHEL.

Étaient présents : Mrs DEHEDIN François, FLEURBAEY Jean-Pierre, GOMME Dany, OUIN Serge, PINEL Jean-Claude, QUATRESOUS Daniel, RATIEUVILLE Didier, SCELLIER René et VENDENDEGEN Olivier.

Absents ayant donné pouvoir : M. HERMAND Thomas à M. RATIEUVILLE Didier et M. GREMONT Didier à M. OUIN Serge

Absents excusés : M. LEMOINE Antoine et Mme PRODHOMME Martine

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Secrétaire de séance : M. RATIEUVILLE Didier

Le procès-verbal de la précédente réunion a été envoyé à chaque conseiller municipal avec leur convocation. Ce procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

➤ **Délibération N°01 : demande de subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour les travaux d'aménagement de sécurité dans le carrefour RD 1314 et rue du Bastringue (part du Département et part éligible au F.A.L.)**

Suite à plusieurs propositions de la commune et de la Direction des Routes révélées infructueuses pour des travaux de réaménagement du rond-point au carrefour RD 1314 et rue du Bastringue et au vu du dernier devis reçu d'un montant supérieur à 23 000 € ne pouvant bénéficier d'aide du Département de la Seine-Maritime pour retrouver le même giratoire avec ses inconvénients, il a été décidé de faire appel à un bureau d'études pour transformer ce rond-point en un plateau surélevé.

Considérant que cette nouvelle proposition a obtenu l'accord de la Direction des Routes et que celle-ci pourrait être subventionnée par le Département de la Seine-Maritime à hauteur de 50%,

Considérant que la commune peut obtenir une aide financière au titre du F.A.L. (Fonds d'Action Local) à hauteur de 30%,

Suivant estimation des travaux par le bureau d'études, le plan de financement serait le suivant :

Projet	Montant H.T.	Taux	Part Département H.T.	Projet FAL	Part éligible au FAL H.T.
<i>Maitrise d'œuvre</i>	4 700 €	50 %	2 350 €	<i>Sécurité</i>	15 384 €
<i>Aménagement</i>	62 684 €	50 %	31 342 €	<i>Aménagement de police</i>	4 063 €
Total	67 384 €	50 %	33 692 €	30%	19 447 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

COMMUNE DE SERQUEUX (Seine-Maritime)

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Département de la Seine-Maritime pour réaliser ces travaux d'aménagement de sécurité.
- de solliciter une aide financière au titre du F.A.L. pour réaliser ces travaux d'aménagement de sécurité.
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces administratives afférentes à la demande de subvention en vue de réaliser cette opération.

Monsieur le Maire affirme que si cette subvention est accordée, la commune pourra lancer l'appel d'offres courant 2017. Dans le cas contraire, celui-ci sera repoussé.

M. Ratieuville souhaiterait avoir plus de détails sur le plateau surélevé.

Monsieur le Maire en donne quelques renseignements : celui-ci fera toute la surface du carrefour avec un petit giratoire incrusté dans l'enrobé avec incorporation de granulats de miroir (effet de scintillement en réfléchissant la lumière, de nuit comme de jour).

Il sera d'une hauteur maximale de 14 cm sur une rampe de 2 mètres ce qui donne un pourcentage de pente de 7%.

M. Quatresous rappelle que la commission des travaux avait rappelé qu'il fallait être vigilant à ne pas trop rétrécir la rue du Bastringue.

Monsieur le Maire répond qu'il n'y aura qu'un mètre d'enlevé sur le projet présenté.

M. Gommé demande si le « cédez le passage » restera pour les véhicules venant de la rue du Bastringue.

Monsieur le Maire lui répond oui.

M. Ratieuville demande si ce carrefour sera signalé par un panneau clignotant.

Monsieur le Maire lui répond qu'un panneau signalera bien le plateau surélevé.

M. Gommé demande si la part du F.A.L. est calculée sur les travaux d'aménagement et la signalisation.

Monsieur le Maire lui répond que le F.A.L. ne concerne que les travaux de sécurité (aménagement et signalisation) donc une seule partie du projet sera éligible.

➤ Délibération N°02 : concours des maisons fleuries communal 2016 - récompenses

Afin de contribuer à l'embellissement de la commune avec l'aide des habitants, Monsieur le maire rappelle que cette année la commune de Serqueux a organisé un concours de maisons fleuries ouvert aux habitants selon les catégories ci-dessous :

- une maison avec ou sans jardin,
- un décor floral installé en bordure de la voie publique,
- des balcons, terrasses, fenêtres ou murs sans jardin visible de la rue
- commerçant.

Après un premier passage en juin et un deuxième passage en septembre d'un jury, un classement a été établi et donne lieu à une remise de prix.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les prix suivants :

- Un bouquet de fleurs ou une potée d'une valeur de 13 € pour les 14 participants
- Pour le prix d'Excellence : un bon d'achat de 50 € (1 bénéficiaire)
- Pour le prix d'Honneur : un bon d'achat de 30 € (4 bénéficiaires)
- Pour les Félicitations : un bon d'achat de 20 € (9 bénéficiaires)

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal s'il est d'accord avec ces différentes récompenses.
Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la liste des bénéficiaires sera connue lors de la proclamation des résultats prévue le 25/11/2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

DECIDE

➤ d'attribuer les prix tels que définis ci-dessus selon la liste des bénéficiaires proclamée aux résultats du 25/11/2016

M. Quatresous demande si chaque participant sera convié à cette manifestation.

M. Scellier lui répond que chacun a déjà reçu son invitation.

➤ Questions diverses

Monsieur le Maire fait part de diverses informations à savoir :

- La commune a reçu les remerciements de la famille de M. Robert LESEUR lors de ses obsèques,
- La commune a reçu les remerciements de la famille de Mme Micheline THIERRY lors de ses obsèques,
- La commune a reçu les remerciements de la famille de Mme Georgette ROMAIN lors de ses obsèques,
- Il est allé à Paris avec M. Scellier pour la signature d'une convention avec Mme Ségolène Royal relative à la subvention de 160 000 € attribuée par le ministère de l'écologie pour la construction de la mairie à énergie positive ce qui représente 40 % du budget prévu pour cette opération,

M. GOMMÉ : souhaiterait savoir où en sont les travaux de branchement des particuliers rue de la Voie.

Monsieur le Maire répond qu'il reste le branchement des eaux pluviales et des eaux usées mais que la commune est en attente de réponse de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

M. QUATRESOUS : demande si une date butoir a été fixée pour la fin des travaux.

Monsieur le Maire affirme qu'il n'est pas facile de prévoir celle-ci car tout dépend des subventions mais il pense qu'au premier semestre 2017 ceux-ci devraient être terminés.

M. RATIEUVILLE : demande s'il serait possible de faire paraître dans la presse locale les compte-rendus des séances du conseil municipal.

Monsieur le Maire rappelle que la demande est faite chaque vendredi mais la presse est libre de ne pas les éditer. Dans l'ensemble, il n'y a pas beaucoup de compte-rendus publiés dans le Réveil ou La Dépêche du Pays de Bray.

M. GOMMÉ : aimerait savoir où en est le jardin du souvenir.

Monsieur le Maire répond que les plantations seront réalisées demain et que le muret est terminé. Il ne restera que le sable rouge à mettre.

M. QUATRESOUS : demande s'il sera prochainement opérationnel.

Monsieur le Maire répond qu'il ne restera qu'à fixer un tarif lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Les personnes se renseigneront en mairie et les informations seront publiées sur le site.

M. DEHEDIN : demande si un columbarium est en prévision.

Monsieur le Maire répond qu'il a déjà fait faire un devis mais il faut voir avec les finances.

M. RATIEUVILLE : demande où en est le projet de travaux dans la salle polyvalente.

Monsieur le Maire affirme qu'il a rencontré M. NORCIA du bureau d'études et qu'il est en train d'affiner son rapport.

M. SCELLIER précise qu'il y a encore des choses à revoir car les normes d'isolation ne correspondent pas à ce que préconisait M. Yannique PETIT pour prétendre aux subventions. L'estimation doit être revue ainsi que le choix des matériaux. Il estime que tous les éléments seront connus d'ici la fin de l'année pour prévoir les travaux en début d'année 2017. La commune est en attente de diverses documentations pour effectuer son choix concernant le mode de chauffage.

M. GOMMÉ : voudrait savoir où en est le diagnostic de l'église ?

Monsieur le Maire répond que des prélèvements ont été effectués sur sa structure et qu'ils sont en cours d'analyse. On est donc en attente des résultats.

M. QUATRESOUS : se demande où en sont les dégâts sur la maison causés par l'accident de M. VARIN.

Monsieur le Maire répond que les locataires continuent à être logés dans le logement communal pour le moment et que la commune n'a pas encore connaissance de la suite du sinistre.

La séance est levée à 19H05